

Stage en milieu communautaire
DRT-2218

Rapport de stage - Ligue des droits et libertés

Travail présenté à :
Me Antoine Pellerin – Responsable du cours
Catherine Pilote Coulombe – Superviseur de stage
Sébastien Harvey - Coordinateur de la Ligue des droits et libertés

Par
Clovis Roussy

Université Laval
Faculté de droit
Le 11 décembre 2015

De septembre à décembre 2015, j'ai réalisé mon **stage en milieu communautaire**, à raison de neuf heures par semaine, auprès de la Ligue des droits et libertés, section de Québec. La Ligue des droits et libertés est un organisme indépendant, affilié à la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, qui vise à promouvoir, faire connaître et défendre les droits fondamentaux de la personne reconnus dans la Charte internationale des droits de l'Homme, de même que dans les instruments nationaux et internationaux de protection des droits fondamentaux. Elle réalise à cette fin une variété d'activités de sensibilisation et d'éducation, prend position dans plusieurs débats de société et intervient publiquement pour dénoncer les abus des droits de la personne. Elle vient également en aide aux personnes marginalisées et vulnérables, en les guidant notamment à travers le processus judiciaire et leur fournissant de l'assistance dans leurs rapports, souvent difficiles, avec les autorités.

Ce stage auprès de la Ligue représentait l'une de mes premières expériences de travail dans le domaine juridique. J'ai eu l'occasion de mettre les compétences et les savoirs acquis au cours de ma formation universitaire au service d'une cause en laquelle je crois profondément.

Tâches et fonctions au sein de l'organisme

Mon travail consistait essentiellement à effectuer des recherches et de la rédaction pour mon superviseur, contribuer au contenu des différentes activités d'éducation offertes par la Ligue, prêter assistance à mes collègues pour répondre aux questions des clients de la Ligue et appuyer, par des avis juridiques, les prises de position de la Ligue sur certaines questions, notamment celle du droit de manifester et de la répression des manifestants.

J'ai ainsi été amené, dès les premières semaines, à réviser et enrichir un projet d'atelier d'initiation aux droits fondamentaux destinés aux étudiants du niveau secondaire et collégial. Le projet, préparé par un stagiaire qui m'a précédé à la Ligue, visait à vulgariser la notion de droit fondamental en amenant les étudiants à réfléchir à plusieurs thèmes essentiels, dont la liberté d'expression, la discrimination, la dignité humaine et la liberté d'association. Ces thèmes étaient abordés via plusieurs situations sociales concrètes ou historiques, dont la grève étudiante de 2012 ou l'adoption de la Charte des valeurs par le parti Québécois en 2013.

Tout l'enjeu de ce travail consistait à vulgariser les connaissances théoriques acquises à l'université sous une forme accessible et concrète, susceptible d'éveiller l'attention d'un public jeune et peu familier avec le milieu et le langage juridiques. Je pense avoir soumis des propositions intéressantes à cet égard, en clarifiant certains points et en suggérant des manières originales et imaginées d'illustrer des notions abstraites complexes. J'ai tâché, dans le cadre de ce travail, à extraire de la jurisprudence et de la doctrine les notions les plus fondamentales de la théorie des droits de la personne et montrer comment on peut les appliquer à des situations concrètes.

Par la suite, j'ai été chargé de mettre à jour deux ateliers de formation destinés aux jeunes du secondaire. Le premier, intitulé Jeunes et justice pénale, portait spécifiquement sur les règles de droit pénal applicables aux jeunes, notamment la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* que je n'avais jamais eu l'occasion d'aborder dans mes cours de droit pénal. La responsable, Mme Erin Sandberg, m'a demandé de clarifier certains points afin de mettre le contenu de l'atelier à jour. Ses questions portaient notamment sur:

- l'existence de suramendes compensatoires dans la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents et leur fonctionnement;
- l'impact de la multiplication des peines minimales obligatoires adoptées par le gouvernement conservateur et leur interaction avec le système de justice pénale pour adolescents.
- l'admissibilité d'un élément de preuve obtenue dans des conditions qui portent atteinte aux droits fondamentaux, notamment le droit au silence.

Elle m'a également demandé de mettre au point une mise en situation destinée à illustrer le droit à la protection contre les fouilles abusives en milieu scolaire, en prenant pour exemple le cas hautement médiatisé de la fouille à nue effectuée par un directeur d'établissement l'année dernière. Ce travail m'a donné l'occasion d'appliquer directement le contenu de mes cours de procédure pénale et de droit pénal substantif. J'ai également dû me familiariser avec une loi que je ne connaissais pas et fournir une interprétation sur une question précise.

Le deuxième atelier, qui portait sur le droit du travail et notamment la *Loi sur les normes du travail*, nécessitait des mises à jour sur certains points précis, notamment le salaire minimum et certaines inexactitudes dans l'interprétation des articles 84.2 à 84.7 sur le travail des enfants. J'ai

également rédigé, à l'usage de Mme Sandberg, un bref résumé du projet de loi 42, intitulé *Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail* destiné à entrer en vigueur en janvier.

J'ai également eu l'occasion de prêter assistance à ma collègue en travail social, Mme Françoise Laforce, pour répondre aux questions de ses clients sur la procédure judiciaire et leurs droits face aux policiers. À cette fin, j'ai effectué des recherches jurisprudentielles pour clarifier des notions telles que celle des motifs raisonnables et probables, la différence entre l'arrestation et la détention, les fouilles abusives et les perquisitions. Non seulement ce travail a constitué une solide révision de mon cours de procédure pénale, mais je crois que, compte tenu de mon manque d'expérience dans ce domaine, mes explications étaient aussi solides, complètes et documentées que possible. Il s'agit, je pense, d'un important travail de vulgarisation, car il est important que chaque personne soit bien informée de ses droits lorsqu'elle est confronté aux forces policières.

Dans les dernières semaines de mon stage, je me suis consacré à la rédaction d'un avis juridique destiné à appuyer la contestation, par la Ligue, de l'article 19.2 du *Règlement sur la paix et le bon ordre* de la Ville de Québec. La Ligue estime que cet article, qui restreint de manière importante le droit de manifester, porte une atteinte injustifiable à la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique protégées par les chartes. Suite à mon analyse du dossier, je me suis rangé à cet avis et j'ai tâché de démontrer pourquoi, selon moi, l'atteinte aux droits de l'article 19.2 ne peut se justifier en vertu de l'article 1er de la Charte canadienne. D'une dizaine de pages, cet avis juridique est le plus long travail que j'ai eu à réaliser pour la Ligue. Je me suis efforcé de développer un argumentaire aussi strictement juridique que possible, en m'appuyant sur les références doctrinales et jurisprudentielles pertinentes. Ce travail m'a permis d'approfondir ma compréhension du régime de justification de l'article 1er de la Charte canadienne. J'ai également dû faire preuve de créativité en m'inspirant des modes de raisonnement employés par les juges de la Cour suprême dans leur analyse de dossiers comparables. Exigeant et constructif, cet exercice m'a amené à perfectionner ma maîtrise de la rédaction juridique, dont la stricte

neutralité contraste avec le style polémique spontanément employé pour contester des règles de droit.

Apprentissages et difficultés

Avant l'obtention de ce stage, je portais déjà un vif intérêt au droit pénal et aux droits et libertés de la personne. Ces deux domaines du droit forment l'objet des matières qui m'ont le plus passionné au cours de mon baccalauréat. J'ai donc eu beaucoup de chance qu'on m'ait attribué ce stage auprès de la Ligue, au cours duquel j'ai pu appliquer et approfondir considérablement mes connaissances dans ces deux domaines.

Il m'a également été très profitable d'appliquer mes connaissances à des situations concrètes. Il est toujours intéressant et constructif de devoir expliquer et clarifier des notions juridiques à des non-spécialistes du droit: c'est par ce moyen, je crois, que l'on peut vraiment prendre la mesure de sa propre compréhension des choses, puisque, bien sûr, «ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, et les mots pour le dire viennent aisément.» Étant moi-même très peu expérimenté, j'ai tâché d'agir avec toute la rigueur et le professionnalisme d'un véritable spécialiste, et je crois que mes efforts ont été reconnus et appréciés. Il est valorisant et stimulant d'agir à titre de véritable juriste et cette expérience a confirmé mon authentique passion pour le droit.

J'ai également été confronté, au cours de ce stage, à un phénomène social perturbant qui m'a beaucoup choqué. J'ai constaté que les clients de la Ligue, en majorité des itinérants et autres personnes marginalisées et vulnérables, sont constamment aux prises avec des interventions policières douteuses présentant des apparences de discrimination. Je connaissais l'existence du phénomène, mais je suis abasourdi par la gravité du profilage social dont ces personnes sont victimes. J'ai vu passer sur mon bureau un grand nombre de constats d'infraction franchement inquiétants:

«Étant dans un parc, avoir occupé plus d'une place assise sur un banc.»

«Piéton face à un feu clignotant accompagné d'un décompte numérique, s'est engagé sur la chaussée sans être en mesure d'atteindre l'autre trottoir ou la zone de sécurité avant que le feu ne passe à la main orange fixe.»

«Piéton n'a pas utilisé le trottoir qui borde la chaussée.»

Il s'agissait principalement d'infractions à des règlements municipaux qui sont au mieux obscurs, douteux, ou pour lesquels une personne privilégiée comme moi ne serait jamais inquiétée, au pire carrément inexistantes. Cette expérience m'a ouvert les yeux sur la gravité du profilage social des personnes pauvres ou itinérantes. J'ai trouvé très gratifiant de pouvoir venir en aide à ces personnes, même modestement et indirectement, en épaulant mes collègues dans leur travail auprès de cette clientèle difficile. Cette expérience a également renforcé ma détermination à mettre mes compétences juridiques au service des moins fortunés, notamment dans leurs rapports difficiles avec l'État et le système judiciaire.

Commentaires

Ce stage auprès de la Ligue des droits et libertés s'est révélé l'un des moments forts de mon baccalauréat. Le genre de travail que j'ai effectué représente tout ce qui, à mes yeux, donne du sens au droit: un outil mis au service de la justice et de la défense des moins nantis. Je termine ce stage plus convaincu que jamais d'être à ma place en droit. Les réactions et les commentaires très positifs de mes collègues confortent mon sentiment que je suis fait pour ce genre de travail.

J'ai côtoyé des collègues passionnés, professionnels et expérimentés que j'admire et qui m'ont appris beaucoup de choses utiles. Comme je suis plongé, au quotidien, dans le milieu académique et la théorie du droit, loin du travail de terrain, il est rafraîchissant de fréquenter des gens pour qui les impératifs de la lutte contre l'injustice passent avant les subtilités juridiques abstraites. Cette expérience m'a fait changer d'air et m'a ramené les pieds sur terre. Elle me confirme que oui, il existe une vie après l'université, ainsi que des causes sociales pour lesquelles des compétences de juriste sont importantes et appréciées.